

Ça s'est passé à l'EHPAD



Fête des anniversaires des résidents
en présence du Foyer d'accueil Médicalisé
« Le Vallon » de Vitré
et les bénévoles accordéonistes de Val d'Izé



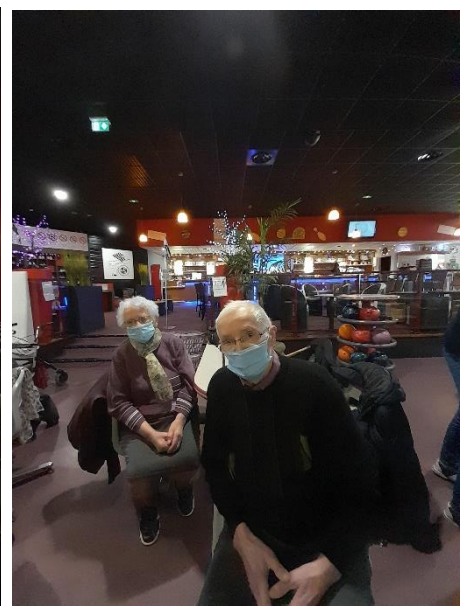
Olympiades inter-EHPAD avec l'école de Jeanne
d'Arc de Vitré au parc des expositions à Vitré



Jeux de société avec les enfants
du Centre de Loisirs de Val d'Izé



Sorties au Cinéma et au bowling de Vitré



Balade à Val d'Izé avec les enfants du RIPAME



Sortie au Marché de La Guerche de Bretagne
et déjeuner au Lycée Hôtelier avec des résidents
des EHPAD d'Etrelles et de la Trémoille



Petite après-midi au Jardin des
Plantes à Vitré



Repas d'été avec les familles des résidents, le CCAS, le personnel de l'EHPAD et les bénévoles accordéonistes.

Les modalités d'inscription et d'admission à l'EHPAD

Toute personne qui envisage son admission dans l'établissement doit en faire la demande à l'accueil de l'EHPAD et remplir un dossier de pré-admission.

Vous pouvez réaliser une inscription de précaution ou d'urgence en fonction de votre situation personnelle. Ce dossier est national, il peut donc être photocopié pour être remis dans un autre établissement de France.

La Résidence Les Tilleuls donne priorité pour les entrées, aux inscriptions en urgence, en fonction de la date d'inscription, en premier lieu aux personnes de la commune de Val d'Izé, en second lieu à celles souhaitant bénéficier d'un rapprochement familial.

Dès qu'une admission est possible, le médecin coordonnateur de l'EHPAD vous rencontre à votre domicile ou à l'hôpital pour évaluer sur le plan gériatrique, la capacité de l'établissement à vous accueillir.

En l'absence de médecin coordonnateur, cette procédure est réalisée par l'infirmière coordinatrice de notre structure.

Au vu des conclusions du médecin coordonnateur ou de l'infirmière coordinatrice, le Président du CCAS, Bruno DELVA, représenté par la Vice-Présidente, Lisiane HUET, ainsi que la directrice, prononcent l'admission.